



SCI LEVI ET DAVID

2 rue d'Arsonval

95 500 Gonesse

**Evaluation des incidences du
projet au titre de la
réglementation Natura 2000**



**19 Bis avenue Léon
Gambetta
92120 Montrouge**

T+33 1 46 94 80 64

**www.b27.fr
contact@b27.fr**

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	3
2	DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000	5
3	DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION	6
4	ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA INVESTISSEMENT SUR LES SITES NATURA 2000	9
5	CONCLUSION	11

1 INTRODUCTION

L'inventaire des zones de protections réglementaires des sites naturels a montré que le terrain d'assiette du projet objet du présent dossier n'est situé dans aucun périmètre réglementaire de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et dans aucun périmètre NATURA 2000.

Il existe quatre zones NATURA 2000 situées dans un rayon de 20 km autour du site :

- NATURA 2000 ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », située à 4,1 km au Sud-Est du site
- NATURA 2000 ZPS n° FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » située à 13,7 km au Nord du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » située à 17,3 km au Nord-Est du site.
- NATURA 2000 ZSC n° FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » située à 18 km au Sud-Est du site.

La carte ci-après présente la géolocalisation de ces différentes zones NATURA 2000 dans un rayon de 20 kilomètres autour du site :



Figure 1 : Localisation du site et des zones Natura 2000 autour du site (source : Géoportail)

2 DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000

➤ **NATURA 2000 ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », située à 4,1 km au Sud-Est du site**

Le site est composé de 14 grandes entités :

1. Parc départemental Georges-Valbon,
2. Parc départemental de l'Île Saint-Denis,
3. Parc départemental du Sausset,
4. Bois de la Tussion
5. Parc départemental de la Fosse Maussoin,
6. Parc départemental Jean Moulin les Guilands,
7. Futur parc départemental de la Haute Isle,
8. Promenade de la Dhuis, 9. Plateau d'Avron,
9. Parc des Beaumont à Montreuil,
10. Bois de Bernouille à Coubron,
11. Forêt de Bondy,
12. Parc forestier de la Poudrerie.
13. Bois de Chelles

➤ **NATURA 2000 ZPS n° FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » située à 13,7 km au Nord du site.**

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et bois du Roi, le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Les forêts sont typiques des potentialités subatlantiques méridionales du nord et du centre du Bassin Parisien

➤ **NATURA 2000 ZSC n° FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » située à 17,3 km au Nord-Est du site.**

Vaste complexe forestier de la couronne verte parisienne réunissant les forêts d'Halatte, Chantilly et Ermenonville et connu sous le nom de "Massif des Trois Forêts". Le site présente une diversité exceptionnelle d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés.

➤ **NATURA 2000 ZSC n° FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » située à 18 km au Sud-Est du site.**

Le site est situé en grande partie dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay à proximité de sa confluence avec la Marne. Ce dernier est à l'origine du développement d'une importante zone humide localisée dans un contexte péri-urbain. Le Bois de Vaires repose sur des alluvions anciennes de la vallée de la Marne.

3 DESCRIPTION DU SECTEUR D'IMPLANTATION

La parcelle du projet est incluse dans une zone d'activités. Elle est entourée par des axes routiers, un cimetière et des bâtiments à usage d'activités et de stockage. Le site d'implantation du projet de la SCI LEVI ET DAVID ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La parcelle du projet est bordée :

- A l'Ouest : le cimetière communal de la ville et le centre hospitalier de Gonesse,
- Au Nord : des bâtiments d'activités de la zone d'activités des Cressonières,
- A l'Est : par un bâtiment d'activité logistique en limite de la zone d'activités des Cressonières,
- Au Sud : des bâtiments d'activités de la zone d'activités des Cressonières.

Les quatre sites Natura 2000 sont localisés à des distances importantes et sont séparés du site par plusieurs communes ainsi que de nombreuses parcelles agricoles. Par ailleurs, ces quatre sites ont été désignés pour des milieux et des espèces inféodés aux milieux forestiers, bas marais, pelouses sèches, forêts alluviales, etc. Ils n'ont en tout état de cause aucun lien fonctionnel avec le projet. Celui-ci n'aura aucune incidence sur les habitats et les espèces justifiant la désignation de ces sites Natura 2000.

Comme indiqué précédemment, les sites NATURA 2000 les plus proches de l'aire d'étude sont :

- La ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », située à 4,1 km au Sud-Est du site
- La ZPS n° FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » située à 13,7 km au Nord du site.
- La ZSC n° FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » située à 17,3 km au Nord-Est du site.
- La ZSC n° FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » située à 18 km au Sud-Est du site.

Une description des sites NATURA 2000 est présentée ci-dessous.

➤ **NATURA 2000 ZPS n°FR1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis », située à 4,1 km au Sud-Est du site**

Les zones fortement urbanisées qui parcourent le territoire européen sont rarement favorables à la biodiversité. Plusieurs facteurs réduisent en effet la richesse en oiseaux : forte fragmentation des habitats, nombreuses extinctions en chaîne des espèces... Ainsi, de nombreuses espèces migratrices évitent désormais les grandes agglomérations urbaines européennes lors de leurs déplacements saisonniers...

Le département de Seine-Saint-Denis fait partie des trois départements de la " petite couronne parisienne " directement contigu à Paris. C'est sans doute le plus fortement urbanisé des trois à l'heure actuelle. Il existe pourtant au sein de ce département des îlots qui accueillent une avifaune d'un grand intérêt en milieu urbain et péri-urbain. Leur réunion en un seul site protégé, d'échelle

départementale, est un vrai défi. Cette démarche correspond à la vocation des sites Natura 2000 d'être des sites expérimentaux.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZPS précise les éléments suivants :

« La nature a su s'installer discrètement au sein du tissu urbain alors qu'elle n'y était pas ou peu attendue. Les éventuels projets d'aménagements ainsi que la gestion de ces espaces, devront prendre en compte les enjeux avifaunistiques de ce territoire. La fréquentation très importante de la plupart de ces sites, qui ne saurait être remise en cause compte tenu des enjeux sociaux qu'elle sous-tend, pourra utilement être réorientée, dans certains secteurs, vers une sensibilisation à l'environnement, centrée notamment sur les oiseaux. La mise en réseau des différentes entités peut favoriser une meilleure conservation de la biodiversité. »

- **NATURA 2000 ZPS n° FR2212005 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » située à 13,7 km au Nord du site.**

Les intérêts spécifiques sont de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition).

Ces intérêts sont surtout ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZPS précise les éléments suivants :

« L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits est relativement satisfaisant. Il faut toutefois veiller aux drainages inopportuns des microzones hydromorphes (notamment au niveau des sources et suintements perchés). Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridor par l'urbanisation linéaire périphérique... Le maintien des mosaïques d'habitats intersiticiels est quant à lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion. »

- **NATURA 2000 ZSC n° FR2200380 « Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville » située à 17,3 km au Nord-Est du site.**

Les intérêts spécifiques sont en conséquence également de très haute valeur patrimoniale, notamment par la diversité et le nombre de taxons remarquables, la biogéographie (nombreuses espèces en limite d'aire croisées atlantique/continentale/ méridionale ou d'aire très fragmentée), la rareté (nombreux taxons menacés et en voie de disparition). Ces intérêts sont surtout :

- floristiques : 19 espèces protégées, environ 45 espèces menacées avec un exceptionnel cortège sabulicole ;

- entomologique : nombreux insectes menacés, dont une importante population d'Agrion de Mercure, odonate inscrit a l'annexe II ;
- mammalogique : présence d'une population de cervidés, de petits carnivores et de chauves-souris dont le Petit rhinolophe et le Murin de Bechstein inscrits a l'annexe II ... ;
- herpétologique : avec 3 sites de reproduction du Triton creté ;
- malacologique avec la présence des 2 Vertigos de l'annexe II.

Enfin, on notera la présence de paysages originaux : chaos gréseux a bouleaux, lambeaux d'anciens systèmes pastoraux extensifs avec landes a Junipérais, sables mobiles et dunes continentales, buttes témoins...

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZSC précise les éléments suivants :

« L'état de conservation des ensembles forestiers proprement dits et des ensembles prairiaux reste relativement satisfaisant. Le massif subit une pression humaine (surtout touristique, ludique et immobilière) toujours accrue occasionnant des pertes d'espaces (parcs d'attraction, périphérie urbaine, sablières, réseau routier et autoroutier,...) avec fragmentations et coupures de corridors par l'urbanisation linéaire périphérique, diverses eutrophisations et des prélèvements souvent massifs de plantes (jonquille notamment). Le maintien des mosaïques d'habitats interstitiels est quant a lui fortement précaire, soit suite aux abandons d'activités traditionnelles ou aux fluctuations des pâturages "sauvages" (lapins, cervidés), soit en conséquence des aménagements et de l'évolution des techniques de gestion. »

- **NATURA 2000 ZSC n° FR1100819 « Bois de Vaires-sur-Marne » située à 18 km au Sud-Est du site.**

Le maintien de la population du Grand capricorne nécessite la conservation de vieux arbres âgés au minimum de deux à trois siècles.

Concernant la vulnérabilité, la fiche de la ZSC précise les éléments suivants :

« Une gestion forestière non adaptée tend à faire régresser la population de Grand-Capricorne. Il est nécessaire de conserver sur pied le bois mort et les vieux arbres. »

4 ANALYSE DE L'INCIDENCE DU PROJET EXIA INVESTISSEMENT SUR LES SITES NATURA 2000

Les habitats des zones NATURA 2000 « Sites de Seine-Saint-Denis » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5 %
N14 : Prairies améliorées	12 %
N16 : Forêts caducifoliées	35 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	70 %
N17 : Forêts de résineux	25 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « **Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville** » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	7 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	59 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	18 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

Les habitats de la zone NATURA 2000 « Bois de Vaires-sur-Marne » sont recensés dans le tableau suivant :

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N16 : Forêts caducifoliées	100 %

Ces habitats ne correspondent pas aux habitats recensés sur le terrain d'assiette du projet.

De plus, l'intérêt écologique des zones NATURA 2000 repose sur la disponibilité en ressources alimentaires et en couvert végétal. Le terrain est à vocation industrielle, un bâtiment est déjà existant sur cette parcelle qui est une friche industrielle. Ce terrain n'apporte donc aucun intérêt au niveau écologique. Le site d'implantation du projet de la SCI LEVI ET DAVID ne présente pas d'intérêt au niveau faunistique ou floristique.

La réalisation du projet n'aura donc pas d'impact sur les habitats des sites NATURA 2000 voisins.

5 CONCLUSION

Le projet n'est pas situé dans une zone Natura 2000. Il n'est donc pas susceptible d'engendrer une incidence directe.

Concernant les incidences indirectes liées aux rejets : le projet ne sera pas producteur de rejets susceptibles d'impacter les sites Natura 2000 les plus proches.

A l'issue de l'analyse préliminaire, il s'avère que le projet objet de la présente étude n'aura pas d'incidence significative sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation des NATURA 2000 localisés dans un rayon de 20 km.

Il n'est donc pas nécessaire de mener une étude détaillée des incidences du projet sur ces sites.